

REGLEMENT du 11^{ème} Carto du BERGERACOIS

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le BERGERAC RALLYE CLUB organise les 5 et 6 Février 2011 une Randonnée Touristique dénommée "11^{ème} Carto du BERGERACOIS" réservée aux véhicules d'époque. Le parcours total sera de 285 kms et sillonnera le pays bergeracois.

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et les directives des commissaires pendant toute la durée de la balade.

Le parcours sera tenu secret et les participants n'en prendront connaissance qu'au moment du départ.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Parution du règlement : 10 Novembre 2010

Clôture des inscriptions : 10 Janvier 2011

Samedi 5 Février :

Accueil des participants : à partir de 10h Plaine des sports de Piquecailloux à Bergerac (24)

Vérifications administratives : de 10h à 12h Plaine des sports de Piquecailloux à Bergerac (24)

Vérifications techniques : de 10h15 à 12h15 Plaine des sports de Piquecailloux à Bergerac (24)

Briefing obligatoire : 13h00 Salle Louis Delluc à Bergerac (24)

Départ de la 1^{ère} étape : 14h00 Plaine des sports de Piquecailloux à Bergerac (24)

Arrivée de la 1^{ère} étape : à partir de 23h00 Plaine des sports de Piquecailloux à Bergerac (24)

Dimanche 6 Février :

Accueil des participants : à partir de 8h à Bergerac (24)

Départ de la 2^{ème} étape : 8h30 à Bergerac (24)

Arrivée de la 2^{ème} étape : de 11h à 13 h à Monbazillac (24)

ARTICLE 3 : VEHICULES ADMIS - PARTICIPANTS ADMIS

VEHICULES ADMIS :

La balade est ouverte aux véhicules immatriculés entre le 1er Janvier 1946 et le 31 Décembre 1983. Par extension, elle est également ouverte à certains véhicules immatriculés depuis le 1er Janvier 1984. Les possesseurs de ces véhicules ainsi que ceux d'exception et plus récents devront faire une demande de dérogation par dossier auprès de l'organisation.

Dans tous les cas, les véhicules devront être conformes au code de la route et être équipés d'un extincteur d'un kilo minimum de deux gilets réfléchissants ainsi que d'un triangle de sécurité.

Les équipements électroniques d'aide à la navigation à affichage par cristaux liquides ne sont pas admis.(seuls les rétrotrip et tripmaster ou twinmaster d'époque sont autorisés).

Les GPS, calettes programmables et autres systèmes sur ordinateur sont également proscrits

Le nombre maximal de participants est fixé à 80.

PARTICIPANTS ADMIS :

Les deux membres de l'équipage doivent être titulaires du Permis de Conduire. Toutefois un coéquipier ne détenant pas de Permis de Conduire peut être autorisé à participer s'il s'engage par écrit à ne pas conduire.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Lors des vérifications administratives, les pièces suivantes devront être présentées :

- Permis de conduire des deux membres de l'équipage (sauf cas particulier où le navigateur s'engage à ne pas conduire)
- Carte-grise (âge du véhicule, conformité avec le dossier d'inscription et validité du contrôle technique)
- Attestation d'assurance en cours de validité.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Lors des vérifications techniques avant le départ, les éléments suivants seront contrôlés :

- Extincteur
- Fixation de la batterie
- Gilets réfléchissants
- Triangle de sécurité
- Bruit
- Etat général d'entretien du véhicule
- Système d'aide à la navigation

ARTICLE 4 - ASSURANCES

Les organisateurs ont contracté auprès de l'assurance ICC ASSURANCE 115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste le seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS :

Les demandes d'inscriptions seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

BERGERAC RALLYE CLUB
20, rue Millet
24100 BERGERAC

accompagnées, pour être valables, du montant des droits. Les règlements par chèque ne seront encaissés que début Février 2011.

Le montant des droits est fixé à 230 Euros, comprenant :

- ✓ 2 repas le Samedi midi
- ✓ 2 repas le Samedi soir
- ✓ 1 chambre d'hôtel pour deux personnes pour la nuit du samedi au Dimanche
- ✓ 2 repas le Dimanche midi
- ✓ Les assurances
- ✓ Les plaques de rallye
- ✓ Les numéros
- ✓ La remise des récompenses

Les inscriptions seront reçues jusqu'à la date du 10 Janvier 2011 dans la limite des places disponibles.

Le nombre des participants est limité à 60 véhicules maximum.

Par le seul fait de son inscription, tout équipage prenant part à la balade adhère sans restriction au règlement et à l'esprit de convivialité de l'épreuve.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION :

Par le seul fait de son inscription, s'il n'a pas déclaré par avance son opposition par écrit, les participants autorisent le BERGERAC RALLYE CLUB à utiliser leur nom, leur voix et leur image ainsi que celle de leur voiture pour toute action promotionnelle ou de relations publiques (y compris communication télévisuelle, internet et publicitaire) et sans que cela leur confère droit à une rémunération, un droit ou un quelconque avantage.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION, CONTRÔLES :

Le parcours officiel sera scindé en deux étapes et dix sections.

Les équipages recevront aux vérifications administratives un carnet de route comportant les informations concernant le parcours à l'exception des tracés donnés sous forme de calques, de photocopies, de road book ou autres.

Les documents nécessaires seront remis aux équipages dans la minute qui précédera leur départ.

Les horaires de départ seront affichés au parc de départ.

ORDRE DE DEPART :

Les participants partiront pour la première étape dans l'ordre inverse des numéros.

Pour la deuxième étape, les départs seront donnés dans l'ordre des numéros.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification en fonction du déroulement de l'épreuve, les équipages en seraient informés en temps utile.

CONTRÔLES :

CONTRÔLES DE PASSAGE (CP):

CP VISUELS:

En différents points du parcours, l'organisateur disposera sur le côté droit de la route, des panneaux portant des inscriptions que les participants devront reporter à l'encre et sans rature sur leur carnet de contrôle dans l'ordre de la découverte.

CONTRÔLES HUMAINS (CH)

Les contrôles humains seront indiqués au moyen de panneaux présentés au briefing.

- CH de départ d'étape ou de section : l'équipage à bord de son véhicule se voit remettre son carnet de contrôle portant le tracé de la section. Il ne pourra partir qu'après accord du commissaire de départ.
- CH d'arrivée d'étape ou de section : l'équipage doit obligatoirement s'arrêter et faire viser son carnet de contrôle. Il doit remettre son carnet de contrôle au commissaire qui lui demande

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES :

Il est interdit de pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par le parcours de l'épreuve.

ARTICLE 8 - SANCTIONS :

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- Conduite dangereuse,
- Infraction au code de la route
- Attitude inamicale envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants
- Falsification des documents de contrôle

ARTICLE 9 – REPAS - REMISE DES RECOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 6 Février 2011 à la Salle des fêtes de Monbazillac à partir de 13h30 au cours du repas de clôture.

Tous les participants présents seront récompensés.